



Commune de Granges (Veveyse) Règlement de la Commission Seniors

Art. 1 Mission

La Commission Seniors de Granges a pour mission de favoriser la qualité de vie, le bien-être et le lien social des personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Granges.

Elle veille à ce que les besoins des seniors soient pris en compte dans la vie communale et encourage leur participation à la vie sociale du village.

Art. 2 Rôle

La Commission agit comme organe consultatif auprès du Conseil communal.

Elle :

- identifie les besoins et attentes des seniors
- propose et développe des activités, projets ou services adaptés
- favorise les échanges et la coordination avec les acteurs locaux (associations, groupes existants)
- maintient un lien régulier avec le Conseil communal

Art. 3 Composition

La Commission est composée de 5 à 7 membres, comprenant :

- un membre du Conseil communal, qui assure la présidence
- un caissier ou une caissière
- des membres issus de la population ou des milieux concernés

Les membres sont nommés par le Conseil communal pour une durée de 5 ans.

Art. 4 Fonctionnement

- La Commission se réunit en principe au minimum 4 fois par an.
- Le/la Président·e convoque les séances et fixe l'ordre du jour.
- Un compte rendu des séances est transmis au Conseil communal.
- La Commission peut créer des groupes de travail pour organiser des projets ou événements.

Art. 5 Activités

La Commission organise et coordonne des activités destinées aux seniors, notamment des événements favorisant le lien social tout au long de l'année.

Art. 6 Financement

Les activités de la Commission sont financées par :

- le budget communal
- la participation des bénéficiaires
- d'éventuels dons ou soutiens

Les dépenses sont décidées de manière collégiale au sein de la Commission.

Art. 7 Esprit de fonctionnement

La Commission fonctionne dans un esprit de collaboration, de respect et d'engagement au service des seniors de la commune.

Art. 8 Entrée en vigueur

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 avril 2026.

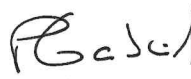
Le Syndic



Savio Michellod



La Secrétaire



Patricia Gabriel